



Garantie à vie*

La Garantie à Vie

Parce que la confiance est essentielle dans l'équipement de bébé, Babymoov s'engage à proposer des produits de qualité et sûrs, tous certifiés par des laboratoires indépendants.

Et pour le prouver, Babymoov assure une **garantie à vie** sur tous ses produits !



Un véritable atout pour le développement de vos ventes
Une démarche simple et rapide :

- 

1 Les parents remplissent le formulaire d'enregistrement*
sur le site www.service-babymoov.com
- 

2 Ils joignent leur preuve d'achat (scan du ticket de caisse ou facture) et valident le formulaire dans un délai de 2 mois maximum après la date d'achat du produit.
- 

3 Ils reçoivent un mail de confirmation d'activation de la garantie à vie.



Au moindre souci, après la période légale de 2 ans, les parents peuvent contacter notre service consommateurs : leur produit sera réparé ou échangé en cas de problème technique.

La garantie à vie s'applique, sous réserve d'une utilisation conforme à la notice, aux mauvais fonctionnements électriques ou électroniques, aux pièces défectueuses. Remarques : la garantie à vie ne couvre pas les détériorations dues à une utilisation anormale, la casse, la chute, le textile, les consommables (sucettes, ampoules...), la sérigraphie, l'usure normale de certains éléments comme le plastique.

La garantie à vie est personnelle et non transmissible, et ne s'applique qu'au produit acheté neuf dans un point de vente agréé par la marque.



*Des formulaires peuvent être encore disponibles au dos des notices. Ceux-ci disparaîtront bientôt afin de proposer uniquement un enregistrement en ligne.

